



Réservation de salles municipales

En fonction des disponibilités, la commune de Batz-sur-Mer propose aux associations, aux particuliers ainsi qu'aux entreprises prioritairement de Batz-sur-Mer, la mise à disposition des salles municipales à titre gratuit ou payant selon le règlement en vigueur.

Réservation à titre payant :

La commune pourra mettre à la location les salles municipales, dans la mesure où celles-ci ne sont pas utilisées par la municipalité ou par les associations locales.

Tarifs

Nettoyage laissé à la charge de la commune : 170 €

	DEMI-JOURNÉE	JOURNÉE	
PARTICULIERS, ORGANISMES/ENTREPRISES/GROUPEMENTS : DOMICILIÉ OU AYANT SON SIÈGE SOCIAL SUR LA COMMUNE			
Grande salle Espace Petit Bois / Salle des Fêtes	190€	380 €	
Petites salles Espace Petit Bois (1, 3 ou 4)	38 €	76 €	
PARTICULIERS, ASSOCIATIONS, ORGANISMES/ENTREPRISES/ GROUPEMENTS : EXTÉRIEURS À LA COMMUNE			
Grande salle Espace Petit Bois / Salle des Fêtes	330 €	640 €	
Petites salles Espace Petit Bois (1, 3 ou 4)	65€	115€	
ASSOCIATIONS BATZIENNES, GROUPEMENTS ET ORGANISMES D'INTÉRÊT LOCAL ET PARTIS POLITIQUES : UNE FOIS LES 12 OCCUPATIONS GRATUITES DANS L'ANNÉE DÉPASSÉES			
Grande salle Espace Petit Bois / Salle des Fêtes		260 €	
Petites salles Espace Petit Bois (1, 3 ou 4)		75 €	

Réservation à titre gratuit :

Pourront bénéficier ponctuellement de la mise à disposition gracieuse d'une salle municipale :

- toute association sous le régime de la loi de 1901 **ayant son siège social à Batz-sur-Mer** ou intercommunale ayant signé une convention ;
- les organisations locales (batziennes) des partis politiques officiels ;
- les écoles de Batz-sur-Mer publiques et privées sous contrat d'association ;
- les partenaires institutionnels et privés de la collectivité

Pour les événements suivants :

- assemblées générales et bureaux d'associations,
- soirées festives organisées au profit de l'association,
- réunions de travail,
- réunions de fonctionnement des partis politiques non ouvertes au public
- réunions publiques.

Dans ce cadre gracieux, les utilisations privées (de type anniversaire, mariage, fête privée...) des salles municipales sont formellement interdites.

Dans la limite maximum de 12 mises à disposition par an.

Modalités de réservation (gratuite ou payante)

- Contactez avant tout le service vie Associative afin de vous renseigner sur la disponibilité des salles
- Faites votre demande de réservation à minima **un mois avant** la date souhaitée
- Puis déposez en mairie :
 - Le **formulaire** de réservation de salle **complété, daté et signé**
 - Accompagné du **règlement** des salles municipales **signé**
 - De votre **attestation d'assurance (responsabilité civile)**
 - Le montant de la réservation devra être acquitté à réception du titre de recettes correspondant

Salle des fêtes

- la salle des Fêtes pour l'organisation d'événements ouverts au public ou privés. Cette salle peut contenir jusqu'à 153 personnes assises ou 486 personnes debout et ne peut pas accueillir un service de restauration même avec un traiteur.

Grande salle Espace Petit Bois

- la grande salle de l'Espace Petit Bois, équipée d'une cuisine, permet d'organiser des événements ouverts au public ou privés et d'accueillir un service de restauration. Cette salle peut contenir 160 personnes assises et 480 personnes debout.

Petites salles Espace Petit Bois

- les petites salles de l'Espace Petit Bois pour des réunions ou des activités :

N°1 : capacité de 19 personnes assises

N°3 : capacité de 23 personnes assises (non accessible aux PMR)

N°4 : capacité de 20 personnes assises (non accessible aux PMR)



MAIRIE DE BATZ-SUR-MER

34 rue Jean XXIII
44740 Batz-sur-Mer
accueil@mairie-

batzsurmer.fr

Conformité RGA
Non conforme

02 40 23 92 25